

BULLETIN DE SOUTIEN SOLIDARITE NATIONALE POUR LES ANTILLES

LA FONDATION
DE FRANCE NE
RECOIT
AUCUNE AIDE
DE L'ETAT.

Réservé à :

- Oui, notre collectivité s'engage aux côtés de la Fondation de France pour aider les victimes de l'ouragan Irma en versant une aide de € (montant à préciser)

- Nous réglons par :
 - Chèque à l'ordre de : Fondation de France - Solidarité Antilles
 - Virement en utilisant les coordonnées bancaires ci-dessous :

Code Banque	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB
40031	00001	0000100222L	76

IBAN	FR67 4003 1000 0100 0010 0222L76
BIC	CDCG FR PP

Domiciliation du compte :

Caisse des dépôts

Titulaire du compte :

Fondation de France - 40, avenue Hoche - 75008 Paris

Afin d'identifier facilement votre versement, nous vous remercions de préciser dans l'intitulé du virement :

- le nom de votre collectivité ou de votre structure
- la cause : Solidarité Antilles

Pour plus d'informations et conformément aux exigences de la Cour des comptes, nous vous serions reconnaissants de nous faire parvenir ce document accompagné d'une copie de la délibération ou de la décision de votre collectivité à :

Fondation de France
Relations donateurs
40, avenue Hoche / 75008 Paris
donateurs@fdf.org / Tel : 01.44.21.87.00